



UPS peut vous aider à déterminer le statut de votre envoi SEA avant qu'il n'arrive à la frontière

UPS Supply Chain Solutions est ravie d'annoncer qu'elle offre désormais un site Web de suivi du système d'examen avant l'arrivée (SEA) pour vous aider à vérifier le statut courant de vos expéditions et ainsi accéder à des renseignements à jour sur le mouvement de vos marchandises.

Le système d'examen avant l'arrivée (SEA) est une option de dédouanement offerte par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux importateurs canadiens de marchandises commerciales qui permet à la douane canadienne de traiter les renseignements relatifs aux marchandises avant qu'elles n'arrivent à la frontière.

Grâce au site Web de suivi du SEA, vous ou votre transporteur pouvez vérifier si votre envoi SEA a été accepté ou refusé par l'ASFC. Du coup, vous saurez si le transporteur peut passer au bureau des services douaniers et présenter les documents nécessaires au dédouanement de l'envoi, s'il doit attendre ou si d'autres mesures doivent être prises.

Quels sont les avantages à utiliser l'outil de visibilité du SEA d'UPS?

- Le site Web peut être le moyen le plus efficace d'accéder rapidement aux données relatives à l'envoi SEA. Le site Web de suivi du SEA permet de réduire le temps d'attente des transporteurs à la frontière puisque vous ne retardez pas la progression de votre envoi à composer un numéro de téléphone et à attendre le statut de votre envoi SEA.
- Les données sont fournies en temps réel pour assurer que les renseignements essentiels sont à portée de main et permettent une mise en circulation rapide de vos marchandises.
- L'outil de visibilité du SEA aide à repérer tout problème sur-le-champ.
- Aucun mot de passe n'est nécessaire; tous vos partenaires commerciaux peuvent consulter le statut SEA et agir en conséquence.
- Son usage est simple : pour accéder aux données relatives à l'expédition, il suffit d'entrer le numéro SEA sous forme de code à barres.

Voici les étapes faciles à suivre pour déterminer le statut de votre envoi SEA.

- ☞ Vous devez transmettre les documents du SEA par télécopieur ou par EDI au bureau de dédouanement approprié d'UPS Supply Chain Solutions, au moins (trois) 3 heures avant l'arrivée du transporteur au bureau des services douaniers. UPS Supply Chain Solutions soumettra la déclaration et les renseignements du SEA aux services douaniers dans les délais prévus.
- ☞ Ouvrez une session sur notre site Web au <http://www.ups-scs.ca/Fr> et cliquez sur le lien « Retracer votre SEA » situé dans la partie droite de la page.
- ☞ Suivez les directives, entrez votre numéro SEA, puis cliquez sur *Soumettre*.
- ☞ Les détails suivants seront affichés :

Résultat de recherche du SEA	Aide
Numéro de SEA	
État de l'envoi	
Code de bureau douanier	
Nom du bureau douanier	
Numéro de transaction	
Code du transporteur	
Nom du transporteur	
Numéro du connaissement	
Nombre de colis	
Poids brut	

Important : Les documents du SEA doivent être fournis par télécopieur ou par EDI au bureau de dédouanement approprié d'UPS Supply Chain Solutions au moins trois (3) heures avant l'arrivée du transporteur au port d'entrée.

Comment le SEA fonctionne-t-il?

Le numéro de contrôle du fret sous forme de code à barres est un élément clé du système. L'exportateur ou le transporteur appose ce numéro sur le côté droit supérieur de l'original de la facture de l'ASFC pour chaque envoi. Il fait, ensuite, parvenir une copie de la facture à code-barres et de tous les documents requis tels que les certificats d'origine, les factures, les lettres de transport et les déclarations à l'importateur ou au courtier en douane canadien par télécopieur, avant l'arrivée de l'expédition au Canada.

L'importateur ou le courtier en douane doit, alors, soumettre les documents SEA à l'ASFC ou au Centre de service à l'importation (CSI) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), selon le type de marchandises, par le biais d'un échange de données informatisé (EDI). Depuis le 15 octobre 2007, l'ASFC n'accepte plus la soumission des documents SEA en format papier, sauf pour certaines marchandises*.

L'ASFC exige de l'importateur ou du courtier qu'il soumette les documents dans les délais suivants :

- EDI : au moins une heure avant l'arrivée des marchandises à la frontière;
- format papier (le cas échéant) : au moins deux heures avant l'arrivée des marchandises à la frontière.

Arrivé à la frontière, le transporteur doit présenter l'original de la facture à code-barres à un agent de l'ASFC, qui entrera le numéro de contrôle des marchandises dans le système automatisé de l'ASFC.

Le système affichera le statut de l'envoi « Dédouaner » ou « Référer ».

Pour obtenir de l'aide, communiquez avec le [bureau de courtage en douane d'UPS Supply Chain Solutions](#) le plus près ou envoyez-nous un courriel à marketingca@ups.com.

** Depuis le 15 octobre 2007, les options de service de dédouanement avec une documentation minimale (MDM) en format papier et du Système d'examen avant l'arrivée (SEA) en format papier ne seront pas acceptées.*

Voici une liste des exceptions :

- a) *les marchandises assujetties aux exigences d'un autre ministère dans les cas où il n'y a pas de lien EDI entre l'ASFC et le ministère en question;*
- b) *la facture de transaction du dédouanement contient plus de 999 lignes;*
- c) *il y a plus d'un code secondaire d'entrepôt par transaction de dédouanement;*
- d) *le dédouanement est couvert par de multiples numéros de contrôle du fret routier à la frontière;*
- e) *l'ASFC a émis un formulaire papier Y50, Contrôle des documents rejetés, à l'importateur ou au courtier dans le cas d'expéditions de faible valeur par messageries;*
- f) *la MDM dans un entrepôt de stockage (enveloppe grise); et*
- g) *les marchandises pour lesquelles le dédouanement sera accordé à partir du dépôt de douane.*